

AVIS

RUR.21.293.AV-Nature

Demande de dérogation émanant de INFRABEL SA dans le cadre du renouvellement du pont n° 9 situé sur la ligne ferroviaire 130A (Charleroi-Erquelinnes) enjambant la Sambre à Thuin, impactant une espèce protégée (Coronelle lisse)

Avis adopté le 29/10/2021

DONNEES INTRODUCTIVES

Demande

Demandeur : SPW – Département de la Nature et des Forêts – DNEV
Structure consultée : Pôle Ruralité - Section Nature
Type de dossier : Demande de dérogation aux mesures de protection des espèces animales et/ou végétales
Date de réception : 22/10/2021
Références : DNF/DNEV/JPB/TK/Sorties 2021 :15855

Avis

Référence légale : Loi du 12 juillet 1973 sur la Conservation de la Nature
Délai de remise d'avis : 45 jours
Préparation de l'avis : Visioconférence du 27/10/2021

AVIS

Réuni ce 27 octobre 2021 en visioconférence (suivie d'une procédure de finalisation par voie électronique justifiée par l'absence de quorum), le Pôle "Ruralité" Section "Nature" a examiné le dossier sous rubrique et a **accepté** que soit accordée la dérogation demandée, d'autant que la présence de la Coronelle, attestée sur le site jusqu'il y a une décennie, n'a pu être confirmée dans le cadre de la présente demande.

Cet avis favorable est toutefois conditionné à la mise en œuvre des mesures d'atténuation proposées par le demandeur et appuyées par la Direction DNF de Mons (opération de sauvetage des individus éventuellement présents (en fonction des résultats de l'inventaire en cours), rétablissement des profils existants des talus et constitution de tas d'enrochement à la fin des travaux). Comme demandé par le DNF, ces monticules d'enrochement constitués de blocs de différentes dimensions seront moins nombreux (car moins espacés) mais d'un volume supérieur à celui annoncé (5 à 10 m³ au lieu de 2 m³).

Si au terme des travaux une opération de translocation d'individus de Coronelle devait être envisagée (a priori au départ du site d'élevage des Grottes de Han) en vue de renforcer/recréer la population en place, il va de soi que le Pôle "Ruralité" Section "Nature" serait à nouveau consulté.



Philippe BLEROT
Président du Pôle « Ruralité » Section « Nature »